Règlement graphique - Légende

PLUI Lodèvois & Larzac

Approuvé le 10 avril 2025

Lodève

Zones urbaines
- UA - Centre dense
- UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale
- UApatc - Centre dense avec qualité patrimoniale
- UB - Immeubles et équipements
- UC - Résidentiel
- UCpat - Résidentiel avec qualité patrimoniale
- UE - Activités économiques
- UEC - Activités artisanales ou commerciales
- UEP - Equipements publics

Zones à urbaniser
- 1AU - Ouverte - Dominante habitat
- 2AU - Fermée – Dominante habitat

Zones agricoles
- A - Agricole
- Ah - Habitée
- Airrig - Potentiellement irrigable (pour information)
- Ap - Paysages
- Apast - Pastoral
- Atvb - Trame verte et bleue
- Azh - Zone humide
- A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

Zones naturelles
- N - Naturelle
- Nf - Naturelle forestière
- Nd - Déchets
- Nj - Jardins
- Nl - Loisirs
- Np - Paysage
- Npv - Photovoltaïque
- Ntvb - Trame verte et bleue
- Nzh - Zone humide

Prescriptions règlementaires
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré ponctuel)
- Bâtiments autorisés à changer de destination
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré linéaire)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré linéaire)
- Linéaires commerciaux prioritaires
- Espace boisé classé
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré surfacique)
- Emplacement réservé
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels
- Emprise d'un PPRi (report à titre indicatif)
- Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)
- Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)
- Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)
- Secteurs de risques graves par ruissellement
- Secteur de risques importants par ruissellement

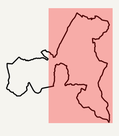

Limite d'entité territoriale

Bâti

Parcelle

A75

Bande de recul applicable en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L111-6 du code de l'urbanisme

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - D35 - 10m de part et d'autre de l'axe RD35	CD34	6472 m²
02	ER - D148 - 10m de part et d'autres de l'axe RD148	CD34	12689 m²
03	ER - Entretien des berges et lutte contre les espèces invasives	CCLL	7069 m²
04	ER - Stationnement	Commune	2466 m²
05	ER - Voirie	Commune	927 m²
06	ER - Construction d'un internat lycéee	Commune	528 m²
07	ER - Stationnement	Commune	1081 m²
08	ER - Aménagement de carrefour	Commune	602 m²
09	ER - Equipement public	Commune	3136 m²
10	ER - Elargissement de voie	Commune	2231 m²
11	ER - Stationnement	Commune	2103 m²
12	ER - Cheminement piéton accès aux berges	Commune	494 m²
13	ER - Stationnement	Commune	7062 m²
14	ER - Logement	Commune	4202 m²
15	ER - Espace public - Commune de Lodève	Commune	954 m²
16	ER - Voirie, PEM et logement	Commune	8880 m²
17	ER - Extension et stationnement cimetière - Commune de Lodève	Commune	1951 m²
18	ER - Elargissement voie d'accès au cimetière	Commune	243 m²
19	ER - Mobilités actives	Commune	499 m²
20	ER - Extension sud cimetière de Lodève	Commune	7336 m²
21	ER - Elargissement de voie	Commune	2316 m²
22	ER - Ville de Lodève - Accès secteur Belbézé	Commune	117 m²
23	ER - Elargissement de voie	Commune	4789 m²
24	ER - Extension et aménagements pôle technique	Commune	9263 m²
25	ER - Extension cimetière - Commune de Lodève	Commune	8447 m²